

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

RIOU DE L'ARGENTIERE

Département des ALPES-MARITIMES (06) / Commune de MANDELIEU-LA-NAPOULE (06079)

Texte juridique de référence : Arrêté n° 2015-014 du 04/06/2015

Limite	Observations
<p>Au rond-point de la RD 2098.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : RD 2068 mentionné sur le Scan Littoral. Rond-point à proximité du cours d'eau aisément repérable. Nous proposons un positionnement au niveau de la RD 2098 (une autre option serait de tracer une limite perpendiculaire au cours d'eau passant par le centre du rond-point).</p> <p>Positionnement approché (incertitude < 100 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran – en bleu sur Scan littoral) :

